

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N° 280411 - 02

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur UTHURRY rappelle que pour le financement du SICTOM du Haut Béarn, la CCPO avait décidé de faire appel à l'excédent de fonctionnement pour éviter une trop forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2010.

Le Conseil Syndical du SICTOM a approuvé, lors de sa séance du 19 avril dernier, son budget prévisionnel pour 2011 d'où il ressort une quasi-stabilité de la participation de la CCPO en raison notamment de la hausse du coût de rachat des matériaux et les nouveaux barèmes pratiqués par Eco-Emballage.

Aussi, il vous est proposé pour l'année 2011 de maintenir le même taux qu'en 2010 soit 9.97%.

Ouï cet exposé,

Le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE DE MAINTENIR** à 9,97 % le taux d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011 sur l'ensemble de notre territoire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT